



## L'Assemblée Générale Mixte annuelle de Groupe Crit se tiendra à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, le vendredi 5 juin 2020 à 10 heures

Au vu de la situation exceptionnelle d'épidémie de coronavirus et des décisions des autorités publiques appelant au confinement avec des restrictions strictes de circulation pour lutter contre sa propagation, le conseil d'administration de Groupe Crit a décidé le 22 avril 2020 de tenir son Assemblée Générale Mixte annuelle le 5 juin 2020 à 10 heures au siège social, **à huis clos** c'est-à-dire sans que les actionnaires (et les autres personnes ayant le droit d'y assister) ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Il est précisé que cette Assemblée Générale Mixte annuelle sera présidée par Monsieur Claude Guedj, Président Directeur Général.

Le conseil d'administration a également désigné en qualité de scrutateurs Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ, actionnaires de la société.

L'avis préalable et l'avis de convocation qui seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) apporteront toutes les informations utiles sur le déroulement de cette Assemblée et les modalités de participation des actionnaires.

Cette Assemblée ne sera pas retransmise en direct ou ultérieurement sur le site internet de la société. En conséquence, la société attire l'attention des actionnaires sur le fait que :

- Ils pourront voter **préalablement** à la tenue de l'Assemblée Générale via le formulaire de vote par correspondance ou en donnant procuration à un tiers ou au Président de l'Assemblée Générale ; en revanche, le vote à distance en séance ne sera pas possible.
- Ils pourront poser les questions écrites **préalablement** à l'Assemblée et au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant sa tenue. En revanche, aucune question ne pourra être posée pendant l'Assemblée Générale.
- Des demandes d'inscription de projets de résolutions pourront être effectuées **préalablement** à l'Assemblée conformément à la réglementation en vigueur mais aucune résolution nouvelle ne pourra être inscrite à l'ordre du jour pendant l'Assemblée Générale.

La société sera particulièrement attentive au respect des droits des actionnaires et veillera à la qualité du dialogue actionnarial notamment via la procédure des questions écrites.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte annuelle seront mis en ligne sur le site internet de la société [www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com) dès le 15 mai 2020, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique « Assemblée Générale » sur le site internet de la société.

**Le Groupe CRIT est un acteur majeur du travail temporaire et de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international. Le Groupe CRIT est coté sur Euronext Paris (compartiment B FR000036675) et fait partie des indices CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid&Small, Euronext Family Business et du Gaïa Index.**

### Contacts

---

Groupe Crit  
Michèle Chartier [michele.chartier@groupe-crit.com](mailto:michele.chartier@groupe-crit.com)  
Tél : 01.49.18.55.08  
[www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)

Actifin  
Stéphane Ruiz [sruiz@actifin.fr](mailto:sruiz@actifin.fr)  
Relations Presse : [adoucoure@actifin.fr](mailto:adoucoure@actifin.fr)  
Tél : 01.56.88.11.11 [www.actifin.fr](http://www.actifin.fr)